

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 17 FEVRIER 2022**

Nombre en exercice : 31  
 Nombre de présents : 21  
 Nombre de votants : 28

Convocation du 07.02.2022  
 Affichage du 07.02.2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 07.02.2022, affichée le 07 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDER Marcel), Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme SAUVANEIX Alexandra), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme ROYER-BERGER Frédérique,

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, Mme HEROUIN Sandrine, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N°2022.02.053**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE FRANCE SERVICES ET DES ACTIONS DU CONSEILLER NUMERIQUE**

La MSAP de La CDC des Hauts du Perche a été labellisée France Services au 1er janvier 2021. En parallèle, un conseiller numérique a été recruté pour réduire la fracture numérique et intervenir auprès des habitants du territoire.

Un diagnostic sur l'accès aux droits et à l'utilisation des outils numériques a été réalisé fin 2021, auprès des secrétaires de mairies et des habitants du territoire. Celui-ci a révélé un besoin important d'accompagner ces publics de différentes manières, la difficulté étant l'isolement géographique de chacun. De ce fait, deux axes d'intervention sont programmés en 2022 :

1. L'évolution de France Services via le déploiement d'un espace public numérique dans les locaux France services. Cet espace va être animé par le conseiller numérique,
2. Dans sa mission de service de proximité, le conseiller numérique va développer des ateliers numériques, formations et temps de sensibilisation en itinérance pour permettre d'être au plus près des besoins des habitants. Différents points d'ancrage ont été identifiés comme les mairies et salles communales du territoire, le réseau des médiathèques ou agences postales. Les actions menées en direction des secrétaires de mairie visent à terme la labellisation d'antennes France Services qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire.

Ces deux axes d'intervention nécessitent l'achat de matériel informatique :

Nature de l'achat	Prix HT
2 ordinateurs fixes	2500,00€
1 pc portable conseiller numérique	1138,17€
2 vidéoprojecteurs	1400,00€
1 Kio Visio conférence	999,17€
4 Tablettes tactiles	833,32€
6 pc portables reconditionnés dispositif ANCT	1200,00€
<b>COÛT TOTAL :</b>	<b>8070,66€</b>
Subvention D.E.T.R à hauteur de 50% du reste à charge cdc	3435,33€
Subvention ANCT à hauteur de 100%	1200,00€
<b>RESTE A CHARGE CDC :</b>	<b>3435,33€</b>

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID : 061-200068856-20220217-2022\_02\_053-DE



Pour compléter le champ d'intervention du conseiller numérique la collectivité a répondu au dispositif « outiller votre médiation numérique » destiné aux collectivités situées en ZRR et accueillant des conseillers numériques France Services. Celui-ci est porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Une intention de commande a été déposée pour deux lots informatiques sous les références : AAAA-823 / AAAA-817.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire approuve la réalisation du projet, autorise le président à effectuer les demandes de subvention au titre de la D.E.T.R 2022 et ANCT pour l'investissement de matériel informatique. Le coût global du projet s'élève à 8070,66 HT soit 9684.80 € TTC. Il est précisé que le projet est inscrit au Budget Prévisionnel 2022.

*Pour extrait certifié conforme*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

